



CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE

PROCEDURE A UN DEGRE SUR INVITATION



AIRE - LA - VILLE

décembre 2016

SOMMAIRE

Préface

Introduction

Rapport du jury

Projets





PRÉFACE

La population du canton de Genève augmente, en Ville de Genève comme en périphérie, et les places de crèche sont rares, en dépit des efforts déployés dans ce sens. Face à cette situation, les petites communes se trouvent confrontées à une difficulté particulière : comment offrir une infrastructure pour la petite enfance quand on ne peut pas compter sur une fréquentation suffisante de la part d'une commune uniquement ? Avec sa population actuelle de 1'150 habitants, Aire-la-Ville est concernée par cette problématique. Elle a choisi d'y répondre en croisant deux actions complémentaires : d'une part, le financement autonome d'une construction dédiée à la petite enfance sur son territoire ; d'autre part, une association avec la commune de Confignon pour l'exploitation de la crèche, ce qui lui permet d'avancer rapidement et d'assurer à ses citoyens des places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire à l'horizon 2020.

Le projet d'une crèche à Aire-la-Ville remonte à la législature précédente. Monsieur Bertrand Reich, adjoint, puis Monsieur Michel Apothéloz, adjoint remplaçant de Monsieur Reich, et Monsieur Barthélémy Roch, maire, en ont jeté les bases. L'Exécutif avait alors approché les communes de la Champagne et du Mandement pour évaluer avec elles l'opportunité de la construction d'une crèche intercommunale. Cette démarche n'a pas abouti, certaines communes ne pouvant envisager un tel engagement financier, et d'autres songeant à leur tour à se doter d'une structure sur leur propre territoire.

Ainsi ce projet tomba-t-il aux oubliettes. Ce ne fut que pour mieux renaître de ses cendres. Confignon, subissant elle-même une pression démographique et une demande croissante, ne put plus garantir à Aire-la-Ville que trois des quatre places de crèche qui lui étaient réservées jusqu'alors. Cette part fut encore réduite et le nombre de places tomba à deux. Au vu de ce constat, en 2015, le nouvel Exécutif et le Conseil municipal décidèrent qu'il fallait absolument relancer la réflexion autour d'un projet de crèche. La forme intercommunale fut abandonnée au profit d'une crèche communale. Aire-la-Ville disposait pour cela d'un atout de base : la propriété d'un terrain sur un site idéal, jouxtant à la fois la zone sportive et l'école.

La direction de cette aventure a été confiée à Madame Christine Rambach, ad-

jointe au maire en charge des affaires sociales. Par sa conviction et son enthousiasme, elle a su gagner le soutien des autorités de la commune de Confignon, plus particulièrement Monsieur Kunz, Secrétaire général, et Madame Gabus-Thorens, Conseillère administrative en charge de la petite enfance, et jeter les bases d'une future collaboration avec la Fondation de la petite enfance de Confignon qui devrait assurer la gestion de la crèche, une fois celle-ci construite.

Avec l'assentiment du Conseil municipal, notre Exécutif a mis sur pied un concours d'architecture sur invitation pour la construction d'une crèche de 30 places. Afin de garantir la qualité de ce concours et le respect du règlement SIA 142 y relatif, ils en ont confié l'organisation à Madame Muriel Zimmerman, Architecte indépendante EPF SIA FSU de MIDarchitectures sàrl. Parallèlement, Madame Ingrid Andersson Brunner, directrice de crèche de Confignon, a apporté son expertise et ses conseils pour l'élaboration du cahier des charges et le respect de son application par les concurrents.

Je remercie tous les membres du jury, professionnels et non-professionnels, qui ont délibéré pendant toute une journée avec respect, conviction et professionnalisme pour départager les cinq projets dont l'anonymat était garanti. Nous avons choisi à l'unanimité un projet de qualité et respectueux du cahier des charges. Cette future crèche offrira aux habitants d'Aire-la-Ville et de ses environs un espace de vie enfantine devenu indispensable.

Je salue également les cinq bureaux d'architectes qui, par la diversité de leurs propositions, ont apporté une contribution indispensable au choix final du projet retenu. Au nom du jury, j'adresse tout spécialement mes félicitations à Mme Daniela Liengme, lauréate de ce concours.

Aujourd'hui, je suis fier que nous ayons pu désigner un lauréat et je me réjouis que le Conseil municipal continue à soutenir la réalisation d'une crèche dans notre commune.

Dominique Novelle

Maire de la commune d'Aire-la-Ville / Président du Jury

INTRODUCTION

Aire-la-Ville ne dispose pas de places de crèche pour les enfants dans la commune. Afin de remédier à ce manque elle planifie la réalisation d'une crèche pouvant accueillir 30 places pour des enfants âgés de 4 mois à 4 ans.

La commune possède un terrain équipé d'un hangar en bois qui sera démoli. L'objet du présent concours est la construction de la crèche et l'aménagement des espaces extérieurs dédiés à cette dernière.

Organisateur et maître d'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est la Commune d'Aire-la-Ville.

L'organisation technique de la procédure est assurée par l'assistante à la maîtrise d'ouvrage (AMO): Muriel Zimmermann de MIDarchitecture sàrl, Genève.

Genre de concours et procédure

Le présent concours est une procédure du type concours de projets d'architecture et d'aménagements extérieurs à un degré sur invitation, tel que défini par le règlement SIA 142 (2009).

Les 5 ateliers d'architecture suivants ont été invités par courrier le 22 juillet 2016:

- Atelier d'Architecture 3BM3 SA
- COMTE, BERTHELOT ET NETO SA
- Christian Dupraz Architecte Sàrl
- daniela liengme architectes sàrl
- VVR Architectes SA

Situation et périmètre du concours

Le périmètre du concours considère la parcelle n° 1'405 d'une surface de 634 m².

La parcelle est en zone 4B protégée et longe l'impasse du chemin Pré-Guillot qui donne accès aux terrains de sport communaux. Située au centre du village, la parcelle est proche des jeux publics et des autres équipements communaux.

Critères d'appréciation des projets

Conformément au point 1.8 du programme du concours, les projets ont été jugés sur la base des critères suivants:

- Concept architectural, relation à l'environnement bâti et naturel.
- Mise en valeur des espaces extérieurs.
- Qualité spatiale et fonctionnelle de la crèche.
- Qualité des espaces collectifs intérieurs.
- Aménagements extérieurs et prolongements des espaces communs de la crèche.
- Relation entre espace public, semi-public et privé.
- Capacité de la proposition à favoriser des pratiques sociales.
- L'économie générale du projet.
- Concept constructif et économique du bâtiment.
- Economie de réalisation et d'exploitation.
- Respect de la volonté de durabilité et de simplicité (choix des matériaux, gestion des eaux de surface, etc.).

Distinctions et prix

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 70'000 HT pour l'attribution de 2 ou 3 prix ou mentions éventuelles. 40% de cette somme globale sont destinés à indemniser les candidats admis au jugement. Ceci représente une indemnité de CHF 5'600.- HT pour chaque concurrent.

Jury

Président	M. Dominique Novelle maire de la commune d'Aire-la-Ville
Vice-président	M. Serge Serafin architecte indépendant REG B - AGA, Genève
Membres professionnels	Mme Marie Gétaz architecte indépendante EPF SIA, Vevey M. Yves Habegger architecte indépendant EPF, Genève Mme Sylviane Kellenberger architecte Office du patrimoine et des sites, Etat de Genève M. Adrian Kramp architecte indépendant EPF SIA, Fribourg M. Marc Widmann architecte indépendant EAUG SIA, Genève
Membres non professionnels	Michel Apothéloz adjoint au maire de la commune d'Aire-la-Ville Mme Christine Rambach adjointe au maire de la commune d'Aire-la-Ville M. Jonathan Christin conseiller municipal d'Aire-la-Ville M. Livio Lanza conseiller municipal d'Aire-la-Ville
Spécialistes conseils / experts	Mme Ingrid Andersson Brunner directrice de la crèche de Confignon Mme Marielle Kunz service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) M. Alain Mathez direction des autorisations de construire, office de l'urbanisme, DALE, République et canton de Genève
Suppléante	Mme Muriel Zimmermann architecte indépendante EPF SIA FSU, Genève

Calendrier du concours

22 juillet 2016	Invitation à participer au concours
26 août 2016	Délai pour la remise des lettres des candidats retenus s'engageant à rendre un projet selon les conditions de l'appel d'offres et attestant être conformes aux exigences AIMP. Dès réception des engagements, envoi aux concurrents des documents.
2 septembre 2016	Transmission du cahier des charges et du programme aux concurrents.
5 au 7 septembre 2016	Maquette à retirer à l'atelier MAQ3 18, rue Caroline / CH 1227 Acacias, Genève
19 septembre 2016	Délai pour poser les questions par écrit et anonymement à l'organisateur.
26 septembre 2016	Délai pour les réponses du jury.
25 novembre 2016	Remise des avant-projets à la commune au plus tard à 12h00.
2 décembre 2016	Remise des maquettes 1/500 à la commune au plus tard à 12h00.
8 décembre 2016	Jugement des projets remis, publication des résultats.
25 janvier 2017	Exposition des projets.

01 / LISTE DES PROJETS RENDUS

Les 5 projets ont été remis à l'organisateur dans les délais.

- 01 la bulle d'Aire**
- 02 R-EVE**
- 03 colibri**
- 04 kind'AIRE**
- 05 Maison**

02 / CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de l'organisateur du concours.

Ceux-ci ont constaté que tous les dossiers sont parvenus dans les délais et conformes, à l'adresse de l'organisateur.

03 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets du concours s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du lundi 28 novembre au mercredi 7 décembre 2016.

04 / JUGEMENT

Le Jury s'est réuni le 8 décembre 2016.

Les 5 projets dérogent à la LCI, tous peuvent être adaptés, les 5 projets sont admis au jugement.

05 / PREMIER TOUR D'ÉLIMINATION

Avant de commencer le jugement des projets, le jury prend connaissance individuellement des 5 projets.

Le jury se réunit ensuite devant chacune des propositions pour débattre des projets présentés. Puis les grandes lignes de chaque projet sont mises en évidence par un des membres du jury.

Le jury relève la qualité de l'ensemble des rendus.

A la lumière des connaissances acquises, tous les projets sont soigneusement examinés de manière collégiale, selon les critères d'appréciation du programme et selon le fonctionnement général des propositions par rapport aux contraintes du programme et du site.

A l'issue de ce premier tour, le jury décide d'écarter les projets qui répondent le moins aux critères d'appréciation. Il s'agit des deux projets suivants :

01 la bulle d'Aire

04 kind'AIRE

06 / DEUXIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Le jury au complet procède à une nouvelle analyse détaillée des projets retenus à l'issue du premier tour.

Chaque projet est commenté, devant ses planches de rendu et sa maquette, en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation.

A l'issue de ce deuxième tour de jugement, et après une fine analyse des trois projets restants, le jury décide de n'écarter aucun des projets et d'attribuer trois prix.

07 / TOUR DE REPÊCHAGE

Avant de procéder au classement définitif, le jury effectue un tour de repêchage et réexamine attentivement l'ensemble des projets. A l'issue de ce tour, aucun projet n'est repêché.

08 / CLASSEMENT

Avant de procéder au classement définitif et à la répartition des prix, le jury réexamine une nouvelle fois les 3 projets retenus.

En tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et des rapports d'expertises, une discussion générale et un dernier examen comparatif des projets s'engagent.

Le jury procède au classement final.

09 / CHOIX DU LAURÉAT

Le Jury, considère à l'unanimité que le projet n°3 colibri est le plus approprié, et décide de le classer au 1^{er} rang.

10 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Conformément au cahier des charges, le jury décide d'attribuer une indemnité de CHF 5'600.- HT à tous les candidats qui ont rendu une proposition en reconnaissance du travail accompli.

Le solde de CHF 42'000.- du montant à disposition du jury (CHF 70'000.- HT) est attribué aux prix suivants:

1 ^{er}	RANG	–	1 ^{er}	PRIX	03	colibri	Fr	22'000.-	HT
2 ^e	RANG	–	2 ^{ème}	PRIX	02	R-EVE	Fr	12'000.-	HT
3 ^e	RANG	–	3 ^{ème}	PRIX	05	Maison	Fr	8'000.-	HT

11 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. Après une journée d'analyse des propositions, le jury est convaincu que la proposition du projet lauréat apporte une réponse de grande qualité en proposant des espaces modulables, flexibles et très adaptés à la petite enfance.

Le jury est convaincu que le projet n°3 colibri, désigné à l'unanimité au 1^{er} rang, 1^{er} prix, possède toutes les qualités et les potentialités requises pour répondre aux attentes du maître de l'ouvrage. A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation à ce projet.

En vue de la réalisation du projet lauréat colibri le jury formule les recommandations suivantes:

- L'implantation de la crèche le long du chemin Pré-Guillot accompagnée du travail sur la chaussée doit être encouragée. Le jury soutient les alignements proposés par ce projet, alignements justifiés par la présence voisine d'une zone de verdure appartenant à la Commune.
- La poursuite de la réflexion sur la répartition des niveaux, afin de minimiser les mouvements de terre, doit être encouragée.
- La faisabilité de la toiture doit être vérifiée.

12 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des rangs et prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des candidats et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des numéros pour les suivants.

1^{er} rang | 1^{er} prix colibri
projet n° 3
daniela liengme architectes sàrl
Rue de la Filature 19 / 1227 Carouge

2^{ème} rang | 2^{ème} prix R-EVE
projet n° 2
Atelier d'Architecture 3BM3 S.A.
Rue des Maraichers 8 / 1205 Genève

3^{ème} rang | 3^{ème} prix Maison
projet n° 5
Christian Dupraz Architecte Sàrl
Rue Caroline 17C / 1227 Les Acacias

Projets non primés
par ordre de rendu **la bulle d'Aire**
projet n° 1
COMTE, BERTHELOT ET NETO SA
Chemin du Faubourg-de-Cruseilles 11 / 1227 Genève

kind'AIRE
projet n° 4
VVR Architectes SA
Rue de Genève 122 – Case postale 248 / 1226 Thônex



APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le Jury.

Président

M. Dominique Novelle, maire de la commune d'Aire-la-Ville

Vice-président

M. Serge Serafin, architecte indépendant REG B - AGA, Genève

Membres professionnels indépendants

Mme Marie Gétaz, architecte indépendante EPF SIA, Vevey

M. Yves Habegger, architecte indépendant EPF, Genève

Mme Sylviane Kellenberger, architecte Office du patrimoine et des sites,
Etat de Genève

M. Adrian Kramp, architecte indépendant EPF SIA, Fribourg

M. Marc Widmann, architecte indépendant EAUG SIA, Genève

Membres non professionnels

M. Michel Apothéloz, adjoint au maire de la commune d'Aire-la-Ville

Mme Christine Rambach, adjointe au maire de la commune d'Aire-la-Ville

M. Jonathan Christin, conseiller municipal d'Aire-la-Ville

M. Livio Lanza, conseiller municipal d'Aire-la-Ville

Suppléante

Mme Muriel Zimmermann, architecte indépendante EPF SIA FSU, Genève

Projet n° 03

colibri

Bureau

daniela liengme architectes sàrl

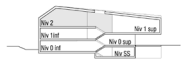
19 rue de la Filature | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

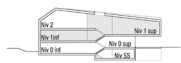
Daniela Liengme | Laura Gamberg | Tiago

Menino | Camille Swinnen

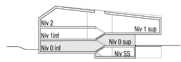




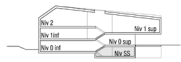
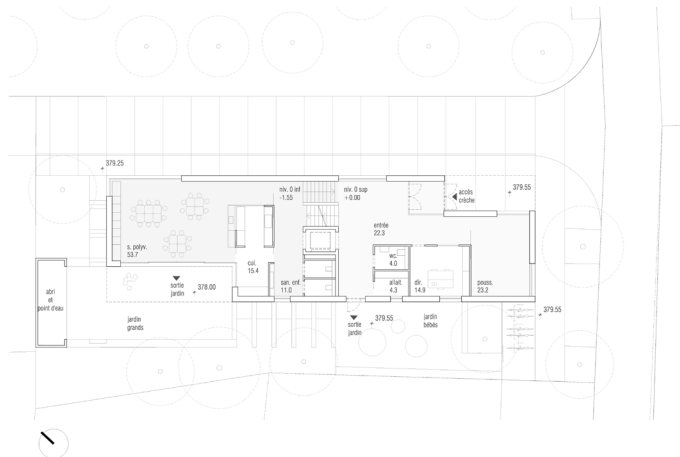
plan du 2ème niveau - 1/200



plan des 1er niveaux - 1/200



plan des rez-de-chaussée - 1/200



plan du sous-sol - 1/200



Le projet s'implante naturellement le long du chemin du Pré-Guillot. Par sa position le long de la rue et par son entrée à la croisée des chemins Pré-Guillot et du Vieux-Bac, le nouvel équipement définit un dialogue clair et accueillant avec le village d'Aire-la-Ville.

Le projet propose un traitement de la rue en espace de rencontre, ce qui permet de mettre en rapport le bâtiment de la petite enfance et la place de jeux en face. Ce nouvel ensemble devient un lieu public à part entière qui s'ouvre généreusement sur les champs au nord-est.

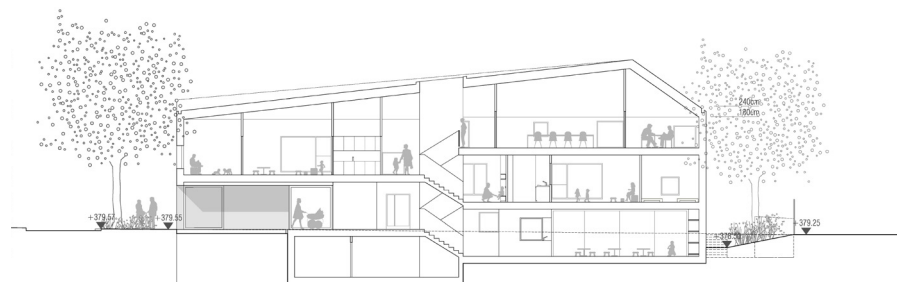
L'implantation du bâtiment favorise en outre l'espace du jardin au bénéfice des enfants. Le « jardin-cour » est soigneusement structuré par des mesures paysagères. Il offre un enchaînement d'éléments qui structure les usages de cet espace: le long de la rue quelques râteliers pour les vélos, puis un premier jardin pour les petits enfants suivi de gradins aboutissant dans une petite cour protégée et attenante à l'espace polyvalent.



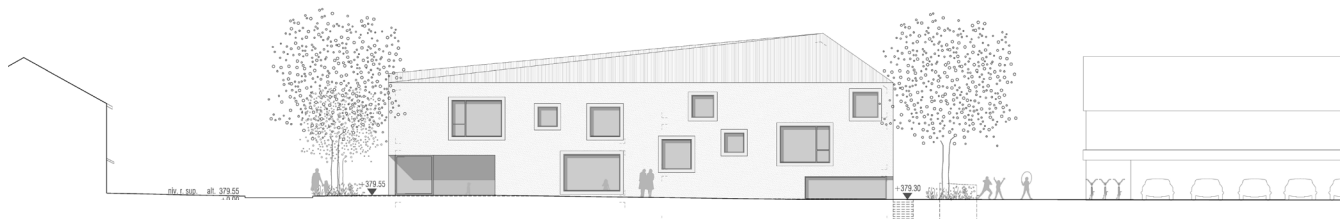
Le volume simple et rectangulaire se caractérise par son acrotère à hauteur quasi constante. Il est coiffé par une toiture compliquée de forme pyramidale. Sa formalisation complexe pose certaines questions quant à sa présence dans le contexte villageois.

Les espaces particuliers du bâtiment sont soulignés par des évidements dans le volume. Ainsi l'entrée est marquée par son parvis couvert tout comme la salle polyvalente ouverte sur la cour protégée.

Le projet est caractérisé par son organisation en demi-niveaux, offrant par ce dispositif une réelle richesse spatiale. Il en résulte une échelle presque domestique qui est en adéquation avec la destination de l'équipement. L'entrée couverte est judicieusement située. Au moyen d'un sas on se retrouve à proximité immédiate du local des poussettes et du bureau de la direction. A partir de là, il y a la possibilité de descendre un demi-niveau vers la salle polyvalente ouverte sur la cour extérieure protégée.



Par un demi-étage au dessus de l'entrée on accède dans la première unité de vie et un demi-étage plus haut dans la deuxième. La séquence des fonctions se termine avec les locaux du personnel, habilement situés à distance de l'entrée et de son agitation. Chaque unité de vie est bien structurée et proportionnée. En arrivant en haut de l'escalier, on se retrouve en face des vestiaires destinés aux enfants. L'espace de vie de proportion presque carrée offre une utilisation flexible de l'espace qui bénéficie d'une double, voire d'une triple orientation offrant des relations visuelles attractives et une luminosité de qualité, variant au cours de la journée. Les salles de siestes (éventuellement à subdiviser) structurent l'espace et offrent chacune une petite alcôve assurant un espace intime pour les enfants. La biberonnerie est disposée au centre et permet un contrôle visuel optimum pour les éducateurs / éducatrices. Finalement, le dispositif d'organisation du plan en demi-niveau permet des fenêtres intérieures qui offrent des vues sur les différents espaces ce qui anime la crèche de façon séduisante.



La variété et la spécificité des vues vers l'extérieur sont soulignées par la perforation irrégulière du bâtiment avec des fenêtres carrées de différentes dimensions. Le jeu des tailles et des positions des ouvertures peut s'apparenter aux nombreuses maisons villageoises, sans donner une lecture trop spécifique des différents espaces et étages du bâtiment. La finition en crépi prolonge encore cette volonté d'une intégration dans le tissu villageois, tout en introduisant une touche plus contemporaine avec une disposition des fenêtres qui semble aléatoire. La mise en valeur des embrasures en bois pose question tant au niveau conceptuel qu'au niveau de la pérennité de la construction.



Le concept structurel et constructif mélange béton armé pour les parties de soubassement et de la circulation verticale, des éléments bois préfabriqués pour les parois et des dalles mixtes en bois-béton. Ce choix semble cohérent et efficace et bien dimensionné pour les portées proposées.

Le jury apprécie la justesse du projet dans son implantation. Son apparente simplicité est enrichie par sa conception spatiale, qui offre pour les enfants et pour les éducateurs / éducatrices des grandes qualités de vie. Le projet colibri fait de cette maison de la petite enfance un réel bâtiment public.



Projet n° 02

R-EVE

Bureau

Atelier d'Architecture 3BM3 SA

8 rue des Maraichers | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Alexandre Jarek | Marion Solve





Ce projet séduit le jury par sa simplicité qui est soigneusement transcrite en maquette. L'intégration du volume dans cette dernière semble aller de soi et est par là-même très pertinente. Le niveau du rez-de-chaussée de référence choisi pour ce projet est celui du «jardin», jardin depuis lequel l'accès aux équipements s'organise. Enfin, une légère inflexion dans le volume permet d'installer l'espace de jeux protégé de la bise au sud-ouest de la parcelle.

Le programme de la crèche est organisé en trois tranches dans un large volume qui semble se référer à l'organisation des granges anciennement de mise dans la campagne genevoise. Le volume propose un pignon «cassé» le long du chemin du Vieux-Bac, suggérant ainsi une appropriation spécifique des usages extérieurs. Le jury regrette que ce geste n'ait pas permis aux auteurs d'installer sur ce dégagement l'entrée de la crèche afin que cette dernière puisse s'ouvrir de manière plus généreuse sur l'espace public.

L'organisation des plans est rigoureuse et claire, en outre le jury relève l'avantage économique de supprimer le sous-sol. Cet avantage est malheureusement contrebalancé par le fait que le projet consacre environ 1/4 du rez-de-chaussée pour y placer des locaux techniques (buanderie, rangement...). Ce choix se traduit par une expression d'une tête de bâtiment très fermée sur la rue.

A l'étage les salles de vie bi-orientées et les salles de sieste prévues divisées sont des qualités du plan relevées tant par les experts de la petite enfance que par le jury.

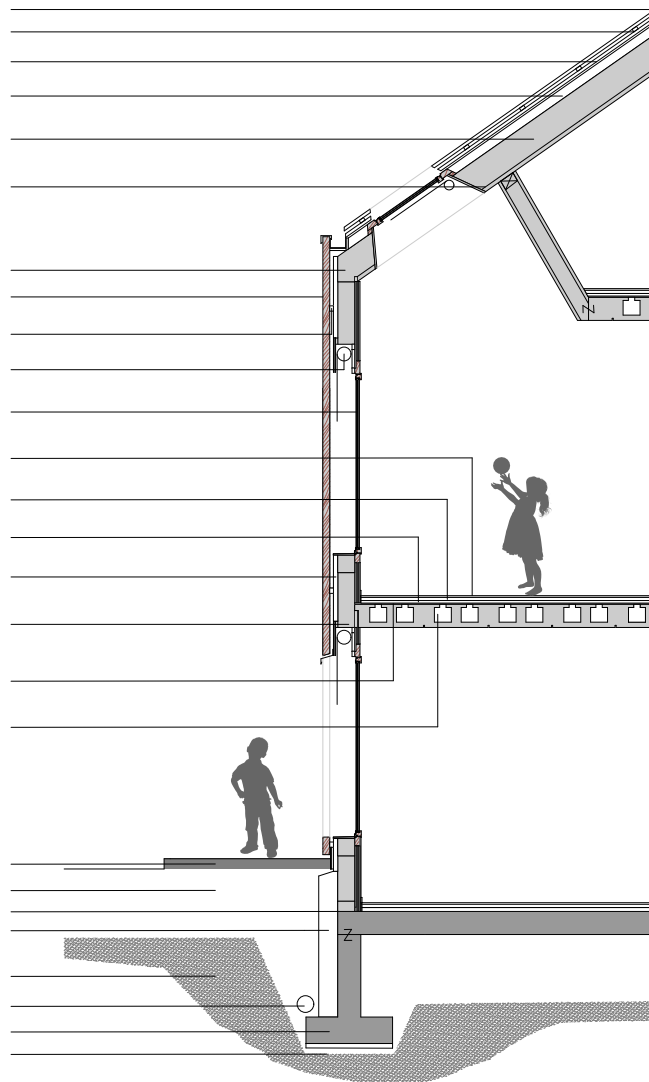
Si la distribution centrale est appréciée, le jury interroge l'emplacement et la géométrie des escaliers. L'emphase mise sur la première volée s'explique par l'usage de cette dernière par les enfants et leurs parents. Le jury regrette que le même escalier distribue les combles destinés eux uniquement aux éducateurs / éducatrices. Une hiérarchisation de ces distributions aurait permis de consacrer plus d'espace pour les vestiaires des enfants, vestiaires qui paraissent petits et entravés par la circulation.

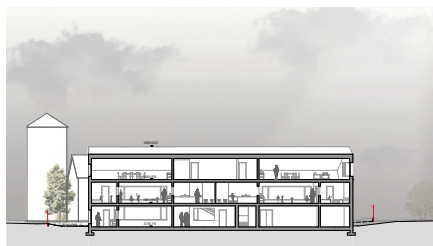
Bardage bois chêne genevois
 Lattage 30x60mm
 Contres lattes
 Isolation laine de bois, type pavatherm + KN
 Isolation insufflée à l'intérieur des caissons
 Caisson de toiture type licnotrend G3 BVAccoustique

 Panne sablière BLC
 Bardage bois Vertical chêne genevois
 Lambourdaige horizontal
 Store à rouleau
 Fenêtres bois, triple vitrage
 Linoléum
 Chape ciment
 Isolation sous chape
 Ossature BLC
 Isolation entre montant d'ossature laine de bois
 Panneau OSB
 Caisson de dalle bois - Remplissage granulats en argile expansé

 Trottoir béton
 Gravier drainant
 Dalle béton
 Isolation type "Jackodur Peridrain

 Terrain naturel
 Drain PVC
 Fondation béton armé
 Béton propre





Finalement, si le jury apprécie la clarté du choix de mettre l'entrée dans le jardin, il retient aussi son corollaire: un bâtiment qui semble tourner le dos à la rue et par conséquent à l'espace public du village (terrains de sport, jeux et école). Le projet tente de contrebalancer cet état de fait par de larges ouvertures en façade, malheureusement ces dernières restent très schématiques (sans ouvrant).

Le jury regrette que le rendu présente trois fois la même façade et nous laisse sur notre faim en ce qui concerne la façade de l'entrée côté jardin.

Projet n° 05

Maison

Bureau

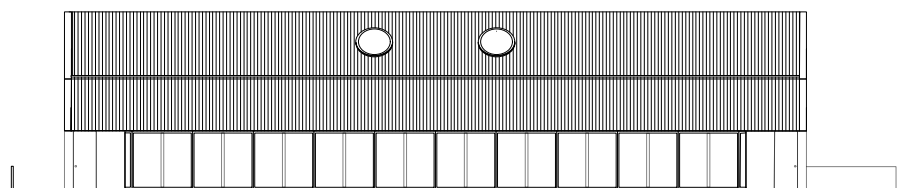
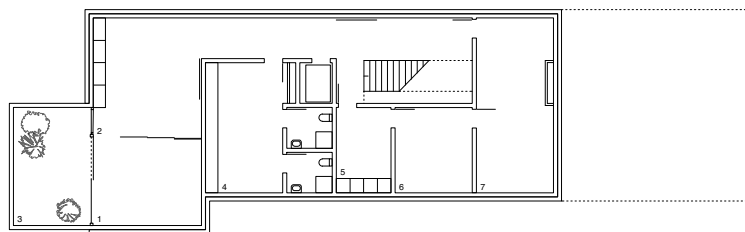
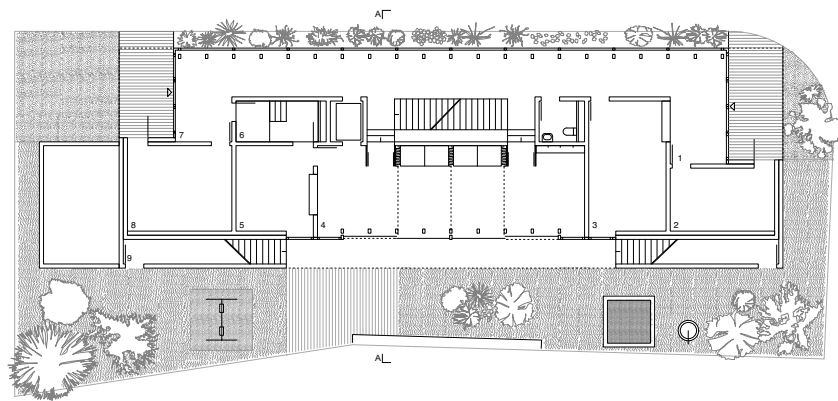
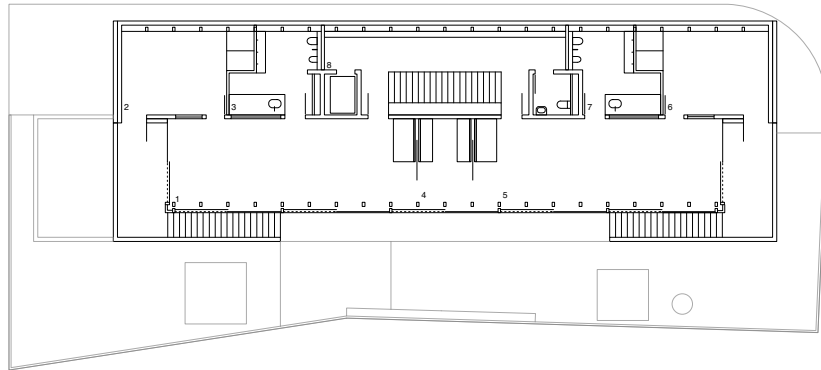
Christian Dupraz Architecte Sàrl

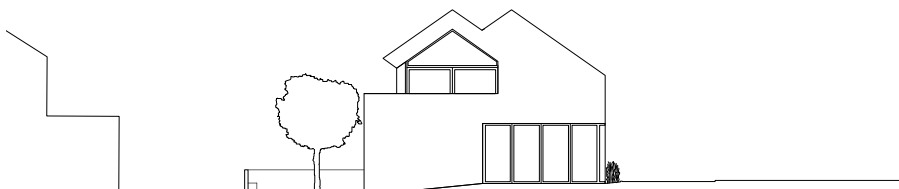
17c rue Caroline | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Christian Dupraz | Raphaël Pache |
Antoine Girardon





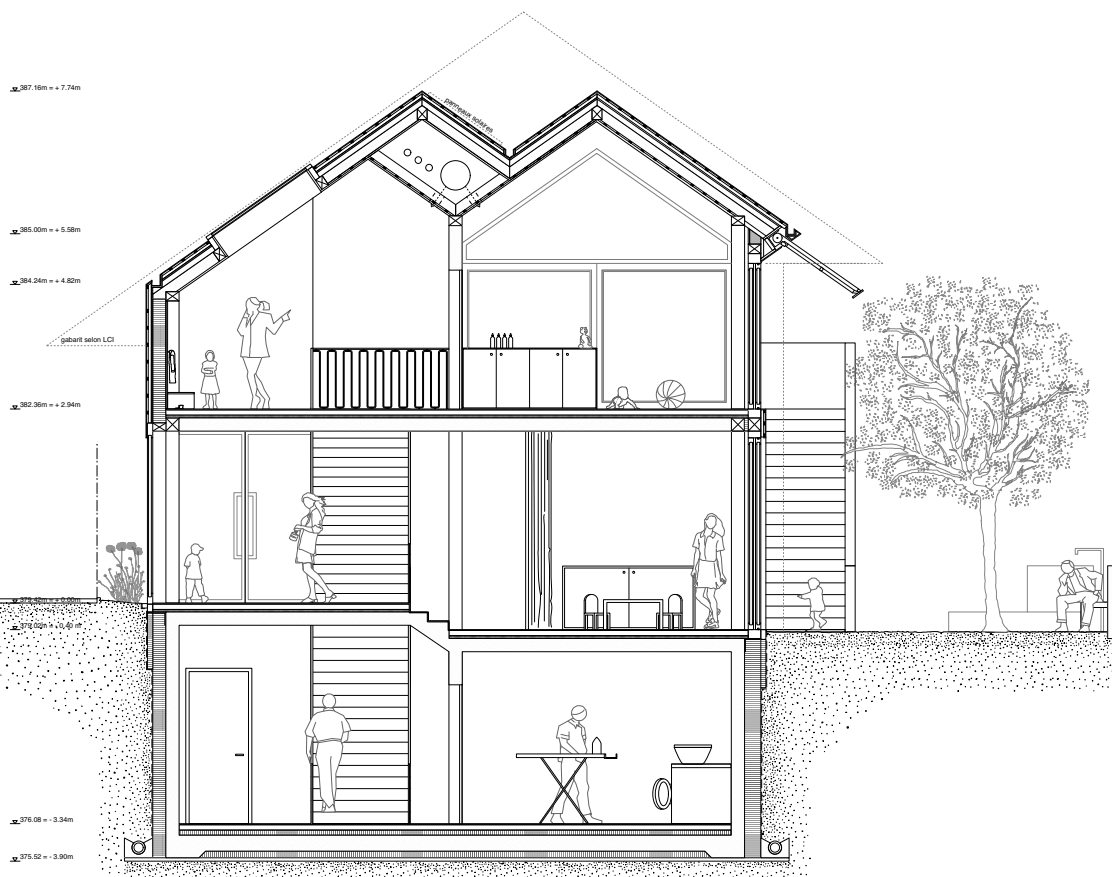


Le volume à la toiture pliée, au faite dédoublé, s'implante le long du chemin du Pré-Guillot, avec sa longue façade vitrée au rez-de-chaussée. A chaque extrémité se trouve une entrée couverte et entre celles-ci un portique, long hall qui donne accès à un escalier central et à la salle polyvalente qui s'ouvre sur le jardin.

A l'étage, on découvre d'abord côté rue le vestiaire commun, les sanitaires et les salles de sieste, tandis que les deux salles de vie s'organisent le long de la façade vitrée côté jardin, autour d'une biberonnerie partagée. Les deux travées de la toiture définissent la spatialité domestique des espaces de l'étage. En écho aux couverts d'entrée du rez-de-chaussée, les espaces de vie des enfants se prolongent en terrasse et se poursuivent par deux escaliers symétriques qui donnent accès au jardin. Ce dispositif est intéressant et génère des parcours et relations variés. Mais il est jugé emphatique ou monumental, alors qu'en même temps il est fragilisé par l'absence d'un avant-toit qui couvrirait les escaliers, comme cela est le cas dans les constructions rurales. Si la façade jardin semble peu adaptée à l'esprit du lieu et à l'échelle du bâtiment, le jury relève la qualité de la façade côté rue qui établit une relation forte avec les espaces publics du village et le paysage.

L'organisation linéaire du plan est rigoureuse, sans être dénuée de richesse. Elle construit précisément deux couches spatiales et typologiques entre rue et jardin. Le jury regrette cependant les contraintes induites par ce choix. Si l'intention de concevoir des espaces domestiques à l'échelle définie est bien perçue, le dimensionnement et la disposition de certains locaux peinent à convaincre. D'une manière générale le plan semble se soumettre à des choix géométriques de symétrie plus qu'aux usages des enfants, si la symétrie fonctionne relativement à l'étage le jury s'interroge sur son intérêt au rez dans un tissu villageois qui ne développe pas ce type d'organisation.

Alors que le grand dégagement du rez-de-chaussée est généreux, la salle polyvalente semble trop étroite. Alors que la largeur de l'escalier paraît adéquate, les paliers semblent trop exigus pour mettre en relation harmonieusement les espaces qu'ils desservent de part et d'autre. La linéarité des espaces de vie sous la toiture leur confère une qualité singulière, mais elle en contraint les possibilités d'usage que des plans meublés auraient peut-être pu représenter. Enfin, la localisation de la salle de réunion et du local du personnel au sous-sol, autour d'une cour anglaise, est jugée peu adéquate aussi bien sur le plan architectural que fonctionnel.



La coupe constructive met en évidence les intentions spatiales du projet, la transition proposée entre la rue et le jardin ainsi que des choix constructifs très définis.

Le bâtiment est une construction mixte bois et béton armé. Le sous-sol, les dalles et les murs intérieurs sont en béton armé. L'ossature des façades et la charpente sont en bois. La toiture est couverte par une tôle en aluminium éloxé bronze tandis que les fenêtres sont en bois. Le jury s'interroge quant à l'expression des pignons au vu des intentions constructives proposées.

La matérialité du projet «Maison» lui confère une identité propre qui propose dans le site d'Aire-la-Ville un bâtiment singulier, à la fois par son organisation, par sa coupe et le profil de sa toiture, et par l'échelle de ses ouvertures.



Projet n° 01

la bulle d'Aire

Bureau

COMTE, BERTHELOT ET NETO SA

11 chemin du Faubourg-de-Cruseilles |
1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Mathilde Berthelot | Jean-Marc Comte | Oscar
Neto | Clément Riesen | Arnaud Bruckert



La bulle d'Aire est une crèche implantée avec le rez-de-chaussée de référence au niveau du jardin. La spécificité de ce projet est l'installation des salles de vie en lien direct avec le jardin ce qui était un souhait mais non une contrainte programmatique. Le concurrent assume ce choix en proposant pour la salle polyvalente un dégagement extérieur sur un balcon généreux (dégagement exigé par le programme). Le jury salue cette organisation qui permet de situer les salles de vie au rez-de-chaussée. Le jury regrette néanmoins que l'organisation de l'équipement côté jardin ne soit pas pleinement assumée, en effet le bâtiment dégage une certaine ambivalence. Il hésite entre l'orientation sur le jardin ou la cour: la façade côté rue présente l'entrée qui se résume à un creux dans la façade, pas assez généreux, encombré par une rampe d'accès (pour rejoindre le niveau jardin) et par un rangement des poussettes de l'institution. Par ailleurs, le rangement des poussettes des parents se situe lui dans le jardin, ce qui contraint les parents à contourner entièrement le bâtiment pour rejoindre l'entrée sur la rue. L'expression de la façade est très fermée sur la rue avec de petites ouvertures pour les espaces de sieste. Finalement l'organisation du programme intérieur, le dessin de la rue et des façades semblent se contredire au lieu de se renforcer mutuellement.

Au niveau de sa matérialisation, à nouveau un doute s'installe, le projet n'affiche pas clairement sa nature; d'une certaine manière il tente l'intégration au tissu bâti et d'une autre il s'en détache.

La toiture métallique semble reprendre le langage des hangars existants dans le voisinage plus ou moins proche alors que la façade en bois se détache du vocabulaire villageois qui est composé de façades en maçonnerie. Finalement le jury n'arrive pas à cerner si ce bâtiment cherche à être un bâtiment ordinaire ou à s'afficher comme une institution spécifique pour le village.

Projet n° 04

kind'AIRE

Bureau

VVR Architectes SA

122 rue de Genève - case postale 248 |
1226 Thonêx | Suisse

Collaborateurs

Jean-Paul Corongiu | Medina Imeri |
Gabriel Pinto | Rudi Mautone | Jonas Brack



Le volume s'implante bien en retrait de la rue Pré-Guillot, cependant ce retrait n'est pas traité et l'ensemble des accès s'organise côté jardin. Si les circulations du bâtiment s'organisent depuis le jardin, ce dernier n'est pas valorisé comme tel, il est recouvert d'un deck en bois uniforme, deck qui n'est pas bien perçu par les représentants des usagers de la crèche.

La volumétrie qui se resserre à la recherche d'une dynamique spatiale des espaces tant intérieurs qu'extérieurs suggère bien des potentialités d'usage. Le jury trouve malheureusement peu de plus-value induite par ce geste.

L'organisation des salles de vie et des salles de sieste est bien gérée, le jury souligne l'intérêt de prévoir une salle qui est divisible par groupe d'âge. De plus la salle de sieste des grands peut s'intégrer à l'espace de vie en tant que tel, ce qui offre une réelle plus-value d'usage.

Le jury émet des réserves par rapport à la mezzanine. Cette dernière présente une certaine emphase soulignée par la présence d'escaliers-bibliothèque, néanmoins elle n'offre que peu d'appropriation possible, étant trop basse. Enfin, la présence de l'escalier et de sa rambarde en verre n'est pas en adéquation avec un programme de crèche multi-âge.

Les transitions apparaissent comme des éléments peu maîtrisés. Si l'espace d'entrée est abrupt et la transition entre l'extérieur et l'intérieur très légèrement développée, l'espace des vestiaires est quant à lui vaste. Les vestiaires communs ne favorisent pas l'identification de deux groupes qui permettrait de mieux organiser les espaces pour les enfants.

Editeur

Commune d'Aire-la-Ville

Graphisme

MIDarchitecture sàrl | Ana Baldaia

Nombre d'exemplaires

100

Crédits photographiques

Maquettes | Kathelijne Reijse